

Compte rendu de l'audience « Grenelle » avec le ministre Blanquer, le 16 novembre 2020

Déclaration de la FNEC FP-FO : Monsieur le ministre, vous prétendez « revaloriser » les personnels. Nous vous avons déjà fait part de l'indignation des agents à la lecture des 4 scénarii du Grenelle qui excluaient d'ailleurs la plupart des personnels de toute revalorisation : pour la plupart d'entre eux, la « revalorisation », ce sera 0 euros ! Rien par exemple pour les personnels administratifs de catégorie c qui en début de carrière ont un salaire inférieur au SMIC ! Rien pour les personnels médico-sociaux ! Rien pour les AESH ! Ce n'est pas acceptable !

L'enveloppe budgétaire est de 400 millions pour 2021. Elle est à mettre en relation avec les 183€ net d'augmentation indiciaire obtenus par la mobilisation des personnels hospitaliers soit une hausse du budget pour leur rémunération de 7,5 milliards.

Vous avez expliqué que 2021 ne serait que la première étape de la revalorisation, mais, Monsieur le Ministre, c'est maintenant qu'il faut augmenter les salaires ! Pour tous les personnels !

De plus, vous avez écrit : « *il faut rappeler que l'un des objectifs du GRENELLE de l'EDUCATION est de transformer en profondeur la GRH du MENJS pour développer notamment une gestion de proximité...* ». (Document 2 du GT 11 parcours professionnels et gestion de proximité).

Les pièces du puzzle se coordonnent (parcours professionnels et gestion de proximité, accompagnement PPCR, Formation continue, RH de proximité, Loi Rilhac, fusion des corps d'inspection...) pour s'en prendre au statut.

Toutes les propositions présentées s'articulent pour remettre en cause les statuts particuliers ainsi que les droits qui s'y rattachent pour y substituer un non-droit local où la carrière des agents est « managée » par un « accompagnement individuel et collectif », des formations formatage imposées, sous la houlette de RH de proximité, véritable DRH d'une École territorialisée.

Monsieur le Ministre, il est urgent de prendre la mesure de la colère des personnels et de répondre à leurs revendications.

- Il faut ouvrir une négociation en vue d'un rattrapage des pertes dues au gel de la valeur du point d'indice, sans contrepartie. La FNEC FP-FO demande l'attribution immédiate de 49 points d'indice, soit 183€, pour tous les personnels
- décision nationale de restitution immédiate de l'indemnité ZEP en lycée !
- Abandon de toutes les réformes qui remettent en cause les statuts et l'École publique !
- Un vrai statut et un vrai salaire pour les AESH !
- Arrêt de la répression antisyndicale, levée des sanctions prises à l'encontre de nos collègues de Melle !
- enfin il y a urgence à donner les moyens aux personnels pour faire face à la crise sanitaire, par la création urgente et massive de postes

En effet, malgré l'état d'urgence, ce 10 novembre, des milliers de personnels ont fait grève et participé aux rassemblements dans toute la France.

Ce mouvement de grève qui a commencé dès le 2 novembre exprime le ras-le-bol des personnels face à des conditions de travail disloquées, face à l'absence de mesures prises par le gouvernement de protéger les personnels et les élèves.

Vos dernières annonces Monsieur le Ministre ne règlent absolument rien.

Le plan de continuité pédagogique se fait à budget constant. 6 000 services civiques seraient embauchés. Est-ce la réponse aux inquiétudes légitimes des personnels, des parents et des élèves ? Vous avez annoncé par voie de presse que les remplacements des enseignants absents seraient assurés. Mais où sont les postes pour pouvoir assurer ces remplacements et baisser les effectifs dans les classes ? Un enseignement à distance, ce n'est pas de l'enseignement. Un enseignement en présentiel à mi-temps, c'est un enseignement dégradé, des programmes amputés. Est-ce une réponse à la hauteur des enjeux, à savoir donner à tous les enfants de ce pays l'accès aux apprentissages à égalité ?

Ce système ne peut fonctionner. En outre, il remet en cause les obligations réglementaires de service et la liberté pédagogique des enseignants.

Pourquoi ne pas répondre à la demande de recrutement immédiat de personnels par le biais de la liste complémentaire du concours et son réabondement si nécessaire, revendication rappelée dans la déclaration commune de toutes les organisations syndicales avec la FPCE et les organisations de lycéens, l'UNL et la FIDL ? On ne sait pas comment va évoluer la pandémie mais l'on sait que si aucune solution valable n'est apportée dans l'immédiat, la déréglementation va se poursuivre, avec toujours plus de décrochages.

Compte rendu

JM Blanquer : Nous avons décidé d'une enveloppe de 500 millions d'euros.

L'enveloppe budgétaire est de 500 millions, pour tous les personnels. Elle n'est que de 400 millions pour 2021, car la « prime d'attractivité » ne serait effective qu'à partir de mai 2021.

« Prime d'attractivité » (173 millions en 2021, 260 millions ensuite)

JMB : La moitié de cette enveloppe sera consacrée à une « prime d'attractivité » pour revaloriser les plus jeunes. Nous avons choisi après concertation avec les organisations syndicales de revaloriser jusqu'à 15 an dans la carrière (scénario 3). 33 % des personnels de manière dégressive (de 114 € à 14 € net par mois).

- Revalorisation pour les 15 premières années de carrière des titulaires
- Concerne 31% des enseignants titulaires
- 100€ nets par mois au 2ème échelon, et au minimum 36€ nets par mois pour les titulaires au 7ème échelon
- Revalorisation identique pour les trois corps, gain cumulé de 10 450€ brut sur toute la carrière
- Entre 54€ et 27 € nets par mois pour les contractuels entre le 1er et le 7ème niveau

Personnels titulaires du public (y compris CPE et PSYEN) ou quasi-titulaires du privé							
Ech.	Durée cumulée de carrière	Professeurs des écoles		Certifiés et assimilés		Agrévés	
		brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	1 ans (stage)	- €	- €	- €	- €	- €	- €
2	entre 1 et 2 ans (titularisation)	1 400 €	1 197 €	1 400 €	1 197 €	1 400 €	1 197 €
3	entre 2 et 4 ans	1 250 €	1 068 €	1 250 €	1 068 €	1 250 €	1 068 €
4	entre 4 et 6 ans	900 €	769 €	900 €	769 €	900 €	769 €
5	entre 6 et 8 ans et demi	700 €	598 €	700 €	598 €	700 €	598 €
6	entre 8 ans et demi et 11 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €
7	entre 11 ans et demi et 14 ans et demi	500 €	427 €	500 €	427 €	500 €	427 €

Personnels contractuels d'enseignement (1ère et 2ème catégorie)				
Niveau de rémunération	Public		Privé	
	brut annuel	net annuel	brut annuel	net annuel
1	800 €	646 €	800 €	646 €
2	700 €	565 €	700 €	565 €
3	600 €	485 €	600 €	485 €
4	500 €	404 €	500 €	404 €
5	400 €	323 €	400 €	323 €
6	400 €	323 €	400 €	323 €
7	400 €	323 €	400 €	323 €

Prime informatique de 178 millions

JMB : La prime d'équipement informatique permet d'insister sur la dimension numérique du métier d'enseignant. Elle va de paire avec les Etats généraux du numérique. Elle s'élève à 150 € chaque année ce qui est significatif. Tous les enseignants sont concernés (RASED, psyEN compris) mais pas les CPE.

Commentaire FO : L'attribution de cette prime ne permettrait-elle pas au ministre de tenir pour acquis que chaque enseignant dispose d'un équipement informatique à des buts professionnels, ouvrant la voie à la généralisation du télé-enseignement ?

Mesures catégorielles 45 millions en 2021, 51 millions ensuite

JMB : L'enveloppe pour les mesures catégorielles s'élève à 45 millions. Nous donnerons à nouveau la prime annuelle de 450 € pour tous les directeurs ce qui s'élève globalement à 21 millions d'euros. Nous « sanctuariserons » les décharges actuellement en vigueur pour les écoles de une à trois classes qui ne peuvent pas toujours être octroyées faute de moyens de remplacement. Cela correspond à 900 équivalents temps pleins. Nous ajouterons 600 équivalents temps plein pour améliorer le régime des décharges.

Commentaire FO : Ces 600 ETP seraient-ils soustraits de l'enveloppe des 400 millions ? Que resterait-il pour les autres personnels ?

JMB : On n'oublie pas les personnels administratifs.

Commentaire FO : Sans qu'on sache quand, combien ni quelle enveloppe.

Augmentation des taux de passage à la hors classe de 4 millions en 2021, 11 millions ensuite

JMB : Nous augmenterons le taux de passage à la hors-classe pour les enseignants de 17 % à 18 %. C'est complémentaire avec la prime d'attractivité puisque sont concernés les personnels les plus avancés dans la carrière.

Commentaire FO : Avec la logique du PPCR, des personnels sont exclus du passage à la hors-classe (ex-instituteurs, personnels mal évalués et qui ne peuvent plus se rattraper, car leur appréciation reste gravée dans le marbre).

JMB : Nous devons regarder les choses de manière globale. Les français ne comprendraient pas. Je ne veux pas entendre que les enseignants ne sont jamais contents, quoi qu'on fasse. Je ne le partage pas mais il faut que nous ayons un consensus. Je compte sur les organisations syndicales pour nous aider dans cet objectif ambitieux.

La suite du Grenelle, c'est les Etats généraux du numérique, la conférence sur le professeur du XXIème siècle, les ateliers du Grenelle.

A partir de février, il pourra y avoir un arbitrage sur la loi de programmation. Il n'y aura pas de contreparties en face. Nous voulons avoir une vision systémique pour moderniser l'Ecole.

Commentaire FO : La FNEC FP-FO maintiendra en toute indépendance, quoi qu'en disent le ministre et les soutiens qu'il parviendra à obtenir, de revendication d'augmentation des salaires : intégration des 49 points d'indices nets supplémentaires (+183€ comme les personnels hospitaliers), dans la grille de tous les personnels titulaires sans contrepartie, et ouverture immédiate de négociations en vue d'un rattrapage de la perte de pouvoir d'achat subie depuis 2000, soit 20% d'augmentation de la valeur du point d'indice. La FNEC FP-FO n'acceptera aucune remise en cause de nos statuts.

Questions sanitaires :

Sur les questions sanitaires, le ministre n'a apporté aucune réponse aux revendications de créations de postes. Il a indiqué qu'il n'était pas opposé au fait d'élargir les mesures qu'il a prise dans les lycées.

Commentaire FO : Pour la FNEC FP-FO, ces non-réponses du ministre ne peuvent satisfaire les personnels confrontés aux classes surchargées et aux problèmes de remplacement. La FNEC FP-FO invite les personnels à amplifier les réunions de collègues, les assemblées générales, à lister leurs besoins en termes de postes, de classes, à s'adresser aux parents d'élèves, à organiser la

mobilisation pour porter ces revendications, si possible dans l'action commune, et discuter collectivement des suites à donner pour la satisfaction de toutes nos revendications.

à Montreuil, le 16 novembre 2020